

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 21/10/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2021

2021- 036 – PERSONNEL DU PETR – CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE CHARGE DE MISSION
DEVELOPPEMENT DE PROJETS TOURISTIQUES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
16	1	3	8	A L'UNANIMITE

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Roland PORTELA (suppléant) ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Madame Corinne CHABAUD ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX ;

Procurations

Madame Laurie PONS à Madame Marie-Rose LEXCELLENT ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT ; Monsieur Lucien LIMOUSIN à Monsieur Roland PORTELA.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Résumé :

Le tourisme se hisse parmi les principales sources de revenus du Pays d'Arles et assure des emplois non délocalisables.

A ce titre, Les trois intercommunalités, les offices de tourisme classés et les deux PNR de Camargue et des Alpilles sont signataires aux côtés de la Région SUD d'un contrat de stratégie touristique de destination et d'actions groupées.

La stratégie se fonde sur une destination commune et porte l'ambition d'une croissance touristique voulue et non subie. Elle est articulée autour de quatre axes majeurs :

- Agir groupés pour s'affirmer comme destination majeure de la marque Provence,
- Renforcer les retombées économiques touristiques,
- Asseoir une offre de poids centrée sur le client,
- Améliorer l'efficacité digitale de la destination.

Le PETR chef de file de la démarche a créé par délibération du 3 octobre 2019 un emploi de chargé.e de mission promotion et développement touristique du territoire pour organiser une animation en continue de cette ambition collaborative et la mise en actions.

Toutefois, pour pallier l'absence provisoire pour congés parental de l'agent titulaire du poste, il est proposé de créer un emploi temporaire de 6 mois renouvelable de chargé.e de mission développement de projets touristiques à temps complet de catégorie A.

Le contexte :

Le tourisme se hisse parmi les principales sources de revenus du Pays d'Arles et assure des emplois non délocalisables.

A ce titre, Les trois intercommunalités, les offices de tourisme classés et les deux PNR de Camargue et des Alpilles sont signataires aux côtés de la Région SUD d'un contrat de stratégie touristique de destination et d'actions groupées.

Ce projet de destination est l'occasion de renforcer une approche groupée pour ce secteur majeur de l'économie en Pays d'Arles, d'autant plus dans un contexte où les territoires voisins s'organisent activement autour de nouvelles destinations (Luberon, Ventoux, Verdon...).

La stratégie se fonde sur une destination commune et porte l'ambition d'une croissance touristique voulue et non subie. Elle est articulée autour de quatre axes majeurs :

- Agir groupés pour s'affirmer comme destination majeure de la marque Provence,
- Renforcer les retombées économiques touristiques,
- Asseoir une offre de poids centrée sur le client,
- Améliorer l'efficacité digitale de la destination.

Les signataires du contrat bénéficient, pour mettre en œuvre cette ambition, du soutien financier apporté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du programme Smart destination. Ce dernier entend consolider des infra-destinations fortes qui alimentent activement la marque Provence et les actions de promotion déployées par le Comité Régional du Tourisme.

Considérant l'animation continue que suppose l'approche collaborative de cette démarche et la mise en action de son ambition, le PETR chef de file de la démarche a créé par délibération du 3 octobre 2019 un emploi de chargé.e de mission promotion et développement touristique du territoire ;

Considérant l'absence provisoire pour congés parental de la chargée de mission nommée sur le poste ;

Je vous propose pour pallier cette absence de créer un emploi temporaire de 6 mois renouvelable de chargé.e de mission développement de projets touristiques à temps complet de catégorie A.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à l'espace indiciaire du grade d'attaché. Les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 5) ou d'une expérience significative en développement touristique, marketing touristique et méthodologie de projet.

Cet emploi sera pourvu sur le fondement de l'article 3-1° du 26 janvier 1984 modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012. Le cas échéant, il pourra être pourvu par un agent non titulaire de la Fonction publique territoriale.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - AUTORISER** la création d'un emploi temporaire de chargé de mission au Développement de projets touristiques sur le fondement de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 pour prendre en charge les missions du poste ;
- 2 - AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 3- PRÉCISER** que les dépenses correspondantes à cet emploi sont inscrites au budget de l'exercice et suivants.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

